

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019
COMPTE RENDU

Date de convocation : 29/11/2019

Date d'affichage : 29/11/2019

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9 Votants: 11

L'an deux mil dix-neuf, le cinq décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Stéphane FOUCHER Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Etaient présents : Mme S. FOURMOND et Mrs S. FOUCHER, G.BELAIR, M. BAUDOUIN, Mr S. COIGNARD, J-F GARREAU, G. CARTIER, M .DZIURDA et D.LAVOUE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: .Mme Cécile DAVID, laquelle a donné son pouvoir à JF GARREAU, Mr J-J LISSILLOUR, lequel a donné son pouvoir à Sonia FOURMOND

Sonia FOURMOND a été nommée secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 7 novembre 2019 à l'unanimité.

2. Toiture du bâtiment communal 1 et 3 rue des Fours à Chaux :

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Considérant que la toiture du bâtiment communal situé en centre-bourg 1et 3 rue des Fours à Chaux est très endommagée et nécessite une restauration totale ;

Considérant la proximité de l'église, classée Monument Historique, la toiture devra être réalisée selon les recommandations de l'architecte des bâtiments de France ;

Considérant que le projet est éligible à la DETR, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2020 ;

Considérant que le projet est éligible aux Fonds de concours – Volet 1 – Axe 1

Considérant que le projet est éligible au FRDC, Fonds Régional de Développement des Collectivité,

Après consultation des entreprises et analyse des devis suivants,

	HT	TTC	SURFAC E M ²
MICHEL	21 641.40 €	25 969.92 €	208
ATOUT BOIS	31 234.59 €	37 481.50 €	225
LECORNUE	27 453.27 €	32 943.92 €	210

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Confie l'opération à l'entreprise de couverture MICHEL de Sablé-sur-Sarthe pour un montant total HT de 21 641.60 €.

Adopte le projet de restauration de la couverture du bâtiment communal situé 1et 3 rue des Fours à Chaux pour un montant de 21 641.60 €

Sollicite les subventions sur l'exercice 2020 au titre

De la DETR, les Fonds de concours et le FRDC ;

Adopte le plan de financement ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES	%
DEPENSES			
Travaux	21641.60 €		
Divers imprévus	1 358.40 €		
Dépenses totales	23000.00 €		
ETAT DETR		6900.00	30 %
REGION FRDC		2 300.00	10 %
FONDS DE CONCOURS		9 200.00	40 %
Auto financement		4600.00	20 %

3. Chauffage de l'école

Considérant l'état défectueux de la pompe à chaleur qui assurait le chauffage à l'école, le conseil a réfléchi lors des séances précédentes sur les solutions à apporter pour réparer ou remplacer cet appareil.

La pompe à chaleur a été réparée de nombreuses fois au cours de ses dix années de fonctionnement, la réparer une énième fois ne serait pas la meilleure solution.

Monsieur le Maire, après s'être renseigné auprès d'installateurs compétents informe le conseil du coût d'une pompe à chaleur neuve, lequel serait de l'ordre de 25 000 à 30 000 € HT ;

Sachant que cette installation bénéficierait des subventions à hauteur de 80 % au total,

Il resterait à la charge de la commune la somme de 6 000 €.

Le Conseil, après en avoir longuement débattu,

Souhaite prendre le temps de réaliser une étude comparative entre les différents modes de chauffage (acquisition, installation et fonctionnement) et demande des renseignements sur leur pérennité en termes de réglementation:

- Pompe à chaleur (à terme, quel gaz autorisé ?)
- Radiateurs électriques à inertie
- Chaudière à granulés
- Chaudière fuel
- Etc...

4. Chemin des Crésantières : Relance de Monsieur Michel GASNIER

En séance du 7 novembre 2019, le conseil avait fait le choix de ne pas donner de suite à une décision datant de 1989, laquelle portait sur un échange de parcelles sur l'exploitation des Crésantières en vue d'y créer un chemin d'accès à l'habitation.

Les travaux avaient été réalisés par la collectivité, mais les échanges de parcelles n'ont jamais été actés bien que le dossier ait été réalisé et déposé chez le notaire.

Monsieur le Maire rend compte au conseil de son entretien avec Mr Michel Gasnier en date du 28/11/2019, lequel demande que l'engagement pris en 1989 soit respecté.

Considérant

Que cette décision a plus de trente ans,

Qu'elle a été négociée avec Monsieur Bernard GASNIER, décédé

Le Conseil municipal,

Charge Monsieur le Maire de prendre l'attache d'un service juridique compétent en vue d'obtenir tous les renseignements pour prendre sa décision conformément à la loi.

5. Questions et informations diverses

- ✓ Achat tracteur-tondeuse : Rendez-vous mardi 10/12 à 11h à Meslay
- ✓ Achat Frigo pour l'école et robot pour la cantine
- ✓ Fouines dans les murs de l'école
- ✓ Décorations de Noël : Installations samedi 7 décembre et nettoyage du clocher et de l'église
- ✓ Repas élus/agents du 25 janvier chez Valérie
- ✓ Prochaine réunion de conseil : jeudi 9 janvier 2020.